



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carbonne-Lorraine

Question écrite n° 50261

Texte de la question

M. Maxime Gremetz tient à porter à la connaissance de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications le projet de la direction de l'entreprise amienneise du groupe Carbonne-Lorraine de supprimer 28 postes de travail par le non-remplacement de personnel partant en retraite, par le non-renouvellement de contrats à durée déterminée. Selon la direction, ces postes de travail sont liés « à des opérations nouvelles simples dont le coût horaire s'avère aujourd'hui trop élevé ». « Au travers de ces suppressions de postes, poursuit la direction, il s'agit d'améliorer notre compétitivité pour conquérir de nouvelles parts de marché » et ces productions pourraient, à l'avenir, être assurées dans d'autres unités du groupe. Il attire son attention sur le fait que cette entreprise qui supprime des emplois au nom de la compétitivité a une situation financière en réelle extension. Il lui rappelle que le chiffre d'affaires de ce groupe est passé de 2 879 millions de francs en 1995 à 3 086 millions de francs en 1996, soit une progression de 19,65 %, et les résultats nets se sont accrus de 63 % passant de 83 millions de francs à 136 millions de francs en 1996. Ainsi ces chiffres démontrent qu'il est faux de prétendre que les salaires et les cotisations patronales représentent un coût pour l'entreprise et mettent en cause la compétitivité de celle-ci. Il lui demande d'intervenir auprès du groupe Carbonne-Lorraine pour faire interdire ces suppressions d'emplois et pour la création de postes remplaçant tout départ à la retraite. Il tient également à lui souligner que la réunion du comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (CODEF) dans le département de la Somme devient une priorité face aux multiples plans de suppressions d'emplois dans ce département et qui ne s'est toujours pas réunis depuis le 18 janvier 1996.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50261

Rubrique : Produits manufactures

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1746